

Consultation publique sur l'ajustement carbone aux frontières

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

Le [pacte vert pour l'Europe](#), adopté par la Commission le 11 décembre 2019, vise à transformer l'Union en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. L'objectif à long terme consistant à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 sera inscrit dans la législation et la Commission proposera de renforcer l'ambition climatique de l'Union afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 à 55 % par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, le pacte vert pour l'Europe souligne que «[s]i les écarts entre les niveaux d'ambition à travers le monde persistent alors que l'Union renforce son ambition climatique, la Commission proposera un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone». Le risque de fuite de carbone existe soit parce que la production est transférée de l'Union vers d'autres pays moins ambitieux en matière de réduction des émissions, soit parce que les produits de l'Union sont remplacés par des produits importés à plus forte intensité de carbone. Si ce risque se concrétise, il n'y aura aucune réduction dans les émissions mondiales et cela ruinera les efforts consentis par l'Union et ses industries pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique définis dans l'accord de Paris.

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières permettrait que les prix des importations rendent mieux compte du contenu en carbone de ces dernières. Cette mesure sera conçue de façon à respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce et les autres obligations internationales de l'Union. Il s'agirait d'une solution de substitution aux mesures actuelles que sont l'allocation de quotas d'émission à titre gratuit ou la compensation de l'augmentation du coût de l'électricité, qui sont destinées à parer au risque de fuite de carbone, en raison de la tarification du carbone dans le [système d'échange de quotas d'émission](#) de l'Union. Depuis 2005, le système d'échange de quotas d'émission de l'Union, qui a mis en place un marché du carbone fondé sur un principe de plafonnement et d'échange, est un instrument essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie. Ce système consiste à limiter les émissions globales des installations visées en imposant un plafond, qui est abaissé chaque année. Les entreprises peuvent acheter et vendre des quotas d'émission en fonction de leurs besoins, pour autant qu'elles ne dépassent pas le plafond, tandis que certains quotas sont alloués à titre gratuit à certaines industries sur la base de règles harmonisées.

Le 27 mai 2020, la Commission européenne a présenté un [plan de relance pour l'Europe](#) afin de parer aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ce plan, la

Commission a proposé un nouvel instrument de relance, dont le financement serait garanti moyennant une levée temporaire du plafond des ressources propres de l'Union. Dans ce contexte, des ressources propres vertes pourraient contribuer au financement futur du budget de l'Union, tout en soutenant la transition écologique de l'économie et de la société européennes. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est l'une des options mentionnées dans le plan de relance pour l'Europe dans ce contexte.

Votre profil

* Langue de votre contribution

- Allemand
- Anglais
- Bulgare
- Croate
- Danois
- Espagnol
- Estonien
- Finnois
- Français
- Gaélique
- Grec
- Hongrois
- Italien
- Letton
- Lituanien
- Maltais
- Néerlandais
- Polonais
- Portugais
- Roumain
- Slovaque
- Slovène
- Suédois
- Tchèque

* Vous répondez en tant que

- Établissement universitaire/institut de recherche
- Association professionnelle

- Entreprise/organisation professionnelle
- Organisation de défense des consommateurs
- Citoyen de l'Union européenne
- Organisation environnementale
- Ressortissant d'un pays tiers
- Organisation non gouvernementale (ONG)
- Autorité publique
- Syndicat
- Autre

* Prénom

UPRIGAZ

* Nom

UPRIGAZ

* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

uprigaz@uprigaz.com

* Nom de l'organisation

255 caractère(s) maximum

UPRIGAZ

* Taille de l'organisation

- Micro-entreprise (de 1 à 9 salariés)
- Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)
- Moyenne entreprise (de 50 à 249 salariés)
- Grande entreprise (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

255 caractère(s) maximum

Veillez vérifier si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#). Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influencer sur le processus décisionnel de l'Union.

* Pays d'origine

Veillez indiquer votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République démocratique du Congo |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> Eswatini | <input type="radio"/> Kosovo | <input type="radio"/> République dominicaine |
| <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> Algérie | <input type="radio"/> Éthiopie | <input type="radio"/> Laos | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Féroé | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Russie |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> Fidji | <input type="radio"/> Lesotho | <input type="radio"/> Rwanda |
| <input type="radio"/> Angola | <input type="radio"/> Finlande | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Anguilla | <input checked="" type="radio"/> France | <input type="radio"/> Liban | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="radio"/> Antarctique | <input type="radio"/> Gabon | <input type="radio"/> Liberia | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Niévès |
| <input type="radio"/> Antigua-et-Barbuda | <input type="radio"/> Gambie | <input type="radio"/> Libye | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha |
| <input type="radio"/> Arabie saoudite | <input type="radio"/> Géorgie | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Sainte-Lucie |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Ghana | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Saint-Marin |
| <input type="radio"/> Arménie | <input type="radio"/> Gibraltar | <input type="radio"/> Luxembourg | <input type="radio"/> Saint-Martin |
| <input type="radio"/> Aruba | <input type="radio"/> Grèce | <input type="radio"/> Macao | <input type="radio"/> Saint-Pierre-et-Miquelon |
| <input type="radio"/> Australie | <input type="radio"/> Grenade | <input type="radio"/> Macédoine du Nord | <input type="radio"/> Saint-Vincent-et-les-Grenadines |
| <input type="radio"/> Autriche | <input type="radio"/> Groenland | <input type="radio"/> Madagascar | <input type="radio"/> Samoa |
| <input type="radio"/> Azerbaïdjan | <input type="radio"/> Guadeloupe | <input type="radio"/> Malaisie | <input type="radio"/> Samoa américaines |
| <input type="radio"/> Bahamas | <input type="radio"/> Guam | <input type="radio"/> Malawi | <input type="radio"/> Sao Tomé-et-Principe |
| <input type="radio"/> Bahreïn | <input type="radio"/> Guatemala | <input type="radio"/> Maldives | <input type="radio"/> Sénégal |

- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Belize

- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie

- Burkina

- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun

- Canada
- Chili

- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie

- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland

- Îles Caïmans
- Îles Cocos
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord

- Mali
- Malte
- Maroc
- Martinique

- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie

- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique

- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua

- Niger
- Nigeria

- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour

- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud

- Sri Lanka

- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie

- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie
- Tchad

- Tchèque

- Terres australes et antarctiques françaises

- Chine
- Chypre
- Clipperton
- Colombie
- Comores
- Congo
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- Danemark
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Îles Marshall
- Îles mineures éloignées des États-Unis
- Îles Pitcairn
- Îles Salomon
- Îles Turks-et-Caïcos
- Îles Vierges américaines
- Îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jersey
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Niue
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Palestine
- Panama
- Papouasie - Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Polynésie française
- Porto Rico
- Portugal
- Qatar
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Thaïlande
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Ukraine
- Uruguay
- Vanuatu
- Vatican
- Venezuela
- Viêt Nam
- Wallis-et-Futuna
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

Espagne

Kirghizstan

République
centrafricaine

* Paramètres de confidentialité pour la publication

La Commission publiera les réponses à cette consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Rester anonyme

Seuls votre catégorie de répondant, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés. Aucune des autres informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) ne sera publiée.

Autoriser la publication

Les informations à caractère personnel vous concernant (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence, pays d'origine) seront publiées avec votre contribution.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#).

Questions destinées à toutes les parties prenantes

Contexte général

L'Union européenne est à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et s'est dotée de politiques ambitieuses en matière d'énergie et de climat. Le pacte vert pour l'Europe, adopté par la Commission le 11 décembre 2019, présente les politiques qui devront permettre de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe nécessitera que tous les acteurs et tous les secteurs de l'économie européenne y contribuent.

1. Veuillez évaluer votre niveau de connaissance des initiatives et législations suivantes au niveau de l'Union et au niveau international.

	i. Très bonne connaissance	ii. Connaissance moyenne	iii. Connaissance sommaire	iv. Aucune connaissance
* a. Le pacte vert pour l'Europe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* b. La politique européenne en faveur du climat	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* c. L' accord de Paris sur le changement climatique	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* d. Les objectifs de développement durable des Nations unies	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* e. Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* f. L' union de l'énergie de l'Union	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* g. La nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* h. Le plan de relance pour l'Europe proposé par la Commission européenne et le nouvel instrument pour la relance Next Generation EU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* i. Les règles de l' Organisation mondiale du commerce et les accords commerciaux de l'Union	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations générales suivantes.

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. La mise en place d'un mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières est justifiée si des écarts entre les niveaux d'ambition persistent entre l'Union et les pays tiers dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. En réduisant le risque de fuite de carbone, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières peut contribuer à la réalisation de l'objectif de l'Union consistant à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 et aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. L'augmentation du prix de certains produits importés due à l'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans l'Union serait acceptable si elle contribuait aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ferait peser des contraintes inutiles sur l'industrie de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Motivations et objectifs

Un manque d'ambition des partenaires internationaux de l'Union pourrait compromettre les efforts que l'Union consent pour lutter contre le changement climatique à l'échelle mondiale en renforçant son ambition climatique à l'horizon 2030 et en devenant neutre sur le plan climatique à l'horizon 2050. Il en résulterait un risque de fuite de carbone, soit parce que la production et, en conséquence, les émissions seraient transférées de l'Union vers des pays qui ont adopté des politiques climatiques moins strictes, soit parce que les produits de l'Union seraient remplacés par des produits importés à plus forte intensité de carbone. En pareil cas, il n'y aurait aucune réduction des émissions mondiales. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières permettrait de compenser ce risque en garantissant des coûts du carbone équivalents entre les produits importés et les marchandises produites dans l'Union.

3. Questions sur le risque de fuite de carbone

3.1. Compte tenu de l'ambition climatique renforcée de l'Union, le risque de fuite de carbone devrait:

- i. Augmenter
- ii. Demeurer inchangé
- iii. Diminuer

3.2. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes?

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d' accord
a. La fuite de carbone est déjà une réalité.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Les mesures actuelles destinées à parer au risque de fuite de carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union et des règles en matière d'aides d'État, telles que l'allocation de quotas à titre gratuit et la compensation des coûts indirects, sont efficaces pour limiter le risque actuel de fuite de carbone.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Les mesures actuelles destinées à parer au risque de fuite de carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union sont suffisantes pour limiter le risque de fuite de carbone, y compris à la lumière de l'ambition climatique renforcée de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
d. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pourrait être efficace pour parer au risque de fuite de carbone.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

e. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières peut être efficace pour encourager le déploiement de technologies à moindre intensité de carbone et de politiques climatiques ambitieuses dans les pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières peut entraîner un changement du mode de consommation dans l'Union, en permettant de choisir des produits à moindre intensité de carbone.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. Il est possible de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre par la voie réglementaire, notamment en instituant des normes de performance pour les produits mis sur le marché de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. L'objectif du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est de parer au risque de fuite de carbone de l'Union vers d'autres pays. Veuillez indiquer dans quelle mesure les aspects suivants devraient également faire partie des objectifs du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

[0 - Pas important /.../ 5 - Très important]

	0	1	2	3	4	5
a. Permettre la mise en œuvre de politiques visant à réduire les émissions de carbone dans l'Union	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
b. Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Assurer des conditions équitables pour les producteurs pour ce qui est de l'incidence des coûts entraînés par le carbone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

5. Parmi les domaines d'action de l'Union énumérés ci-après, lesquels devraient être les plus importants lors de la conception du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières?

[0 - Pas important /.../ 5 - Très important]

	0	1	2	3	4	5
a. Climat, notamment le système d'échange de quotas d'émission de l'Union	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
b. Commerce	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
c. Taxation de l'énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Aide au développement	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Industrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Recherche et innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Questions destinées aux parties prenantes expertes

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en détail

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pourrait, dans certains secteurs, contribuer à la réduction du risque de fuite de carbone. Cette initiative serait liée à la tarification du carbone au sein de l'Union, qui est réglementée pour certains secteurs par l'intermédiaire du système d'échange de quotas d'émission de l'Union. Le mécanisme viserait à garantir des coûts du carbone équivalents entre les produits importés et les marchandises produites dans l'Union. Il convient également d'étudier la possibilité d'ajuster les prix des exportations. Toutefois, certaines des options décrites ci-dessous peuvent aller au-delà d'une mesure strictement frontalière et s'appliquer à la production de l'Union ainsi qu'aux importations. Dans le cadre des travaux sur l'analyse d'impact, la Commission élaborera plusieurs options stratégiques qui définiront le type d'instrument à utiliser, la méthode à suivre et le champ d'application sectoriel. Toute option ainsi envisagée tiendra compte des autres initiatives prévues dans le contexte du pacte vert pour l'Europe, de la législation actuelle de l'Union, telle que le système d'échange de quotas d'émission de l'Union, et des obligations internationales de l'Union.

Conception et champ d'application du mécanisme

6. Quelles options (parmi les options 6.1 à 6.4) jugez-vous appropriées pour la conception d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières tel que décrit ci-dessus? Veuillez également indiquer votre point de vue sur l'efficacité et l'incidence de chaque option.

6.1. Une taxe appliquée aux importations aux frontières de l'Union sur une sélection de produits dont les secteurs de production sont exposés à un risque de fuite de carbone. Il pourrait s'agir d'une taxe aux frontières ou de droits de douane frappant certains produits à forte intensité de carbone. Cette option serait:

- i. Très appropriée
- ii. Plutôt appropriée
- iii. Inappropriée

6.1.1. L'option décrite au point 6.1:

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Ni d'accord ni en désaccord	iv. Plutôt en désaccord	v. Pas du tout d'accord
a. Sera efficace pour parer au risque de fuite de carbone.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

b. Fera peser peu de contraintes administratives sur les importateurs de l'Union.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Fera peser peu de contraintes administratives sur les exportateurs des pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Sera difficile à contourner.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.1.2. L'option décrite au point 6.1 aura une incidence sur vos activités. Cette incidence sera:

- i. Positive
- ii. Négative

6.2. Une extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union afin de couvrir les importations, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'obliger les importateurs ou les producteurs étrangers à acheter des quotas d'émission dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union. Cette option serait:

- i. Très appropriée
- ii. Plutôt appropriée
- iii. Inappropriée

6.2.1. L'option décrite au point 6.2:

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Ni d'accord ni en désaccord	iv. Plutôt en désaccord	v. Pas du tout d'accord
a. Sera efficace pour parer au risque de fuite de carbone.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Fera peser peu de contraintes administratives sur les importateurs de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Fera peser peu de contraintes administratives sur les exportateurs des pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Sera difficile à contourner.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Aura une incidence limitée sur les activités des producteurs de l'Union soumis au système d'échange de quotas d'émission de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.2.2. L'option décrite au point 6.2 aura une incidence sur vos activités. Cette incidence sera:

- i. Positive
- ii. Négative

6.3. L'obligation d'acheter des quotas provenant d'une réserve spécifique en dehors du système d'échange de quotas d'émission de l'Union consacré aux importations, dont les prix refléteraient ceux du système d'échange de quotas d'émission de l'Union. Cette option serait:

- i. Très appropriée
- ii. Plutôt appropriée
- iii. Inappropriée

6.3.1. L'option décrite au point 6.3:

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Ni d' accord ni en désaccord	iv. Plutôt en désaccord	v. Pas du tout d' accord
a. Sera efficace pour parer au risque de fuite de carbone.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Fera peser peu de contraintes administratives sur les importateurs de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Fera peser peu de contraintes administratives sur les exportateurs des pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Sera difficile à contourner.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Aura une incidence limitée sur les activités des producteurs de l'Union participant au système d'échange de quotas d'émission de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.3.2. L'option décrite au point 6.3 aura une incidence sur vos activités. Cette incidence sera:

- i. Positive
- ii. Négative

6.4. Une taxe sur le carbone (par exemple, un droit d'accise ou une taxe analogue à la TVA) appliquée au niveau de la consommation sur une sélection de produits dont les secteurs de production sont exposés à un risque de fuite de carbone. Dans le cadre de cette option, la taxe s'appliquerait à la production de l'Union ainsi qu'aux importations. Cette option serait:

- i. Très appropriée
- ii. Plutôt appropriée
- iii. Inappropriée

6.4.1. L'option décrite au point 6.4:

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Ni d'accord ni en désaccord	iv. Plutôt en désaccord	v. Pas du tout d'accord
a. Sera efficace pour parer au risque de fuite de carbone.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Fera peser peu de contraintes administratives sur les importateurs européens.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Fera peser peu de contraintes administratives sur les exportateurs des pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Fera peser peu de contraintes administratives sur les producteurs de l'Union.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Sera efficace pour couvrir toutes les émissions de carbone des secteurs concernés.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Sera difficile à contourner.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.4.2. L'option décrite au point 6.4 aura une incidence sur vos activités. Cette incidence sera:

- i. Positive
- ii. Négative

6.5. Veuillez préciser d'autres types d'instruments non cités dans les questions ci-dessus.

1000 caractère(s) maximum

7. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions figurant dans la liste ci-dessous pour le champ d'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Ni d' accord ni en désaccord	iv. Plutôt en désaccord	v. Pas du tout d' accord
a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait s'appliquer non seulement aux émissions directes, mais également aux émissions indirectes qui proviennent de la production de l'électricité utilisée pour fabriquer le produit.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait s'appliquer aux émissions de la chaîne de valeur complète, et pas seulement aux émissions de la dernière étape de la production avant l'importation dans l'Union.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait prévoir un traitement différent selon que les importations concernent des produits finis, des produits intermédiaires ou des intrants primaires.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait tenir compte des émissions dues au transport international des marchandises visées.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8. La Commission a indiqué dans sa communication sur le pacte vert pour l'Europe que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières serait proposé pour certains secteurs.

8.1. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes pour déterminer le champ d'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d' accord

a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait se concentrer sur les produits des activités couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait se concentrer sur les produits des activités couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union qui présentent le plus haut risque de fuite de carbone.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ne devrait pas se concentrer uniquement sur un produit mais devrait s'appliquer aux parties pertinentes des chaînes de valeur liées au produit.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8.2. Autres éléments importants pour le choix des secteurs. Veuillez préciser.

450 caractère(s) maximum

9. Compte tenu des critères exposés dans la question précédente, veuillez indiquer les secteurs sur lesquels, selon vous, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait se concentrer en priorité. Veuillez sélectionner les secteurs en question dans le menu déroulant, qui comprend toutes les activités économiques de niveau 3 de la NACE (rév. 2), à l'exclusion des services. Si des indications plus détaillées sont nécessaires, ou si vous souhaitez sélectionner des secteurs non inclus dans le menu déroulant, veuillez utiliser les rubriques ci-dessous consacrées aux secteurs 7 à 10, en indiquant un code de niveau 4 de la NACE (rév. 2).

Secteur 1. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes
- A021 Sylviculture et autres activités forestières
- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière
- A031 Pêche
- A032 Aquaculture

- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- C142 Fabrication d'articles en fourrure
- C143 Fabrication d'articles à mailles
- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- C152 Fabrication de chaussures
- C161 Sciage et rabotage du bois

- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie
- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles
- C292 Fabrication de carrosseries et remorques
- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale
- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C303 Construction aéronautique et spatiale

- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 2. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes
- A021 Sylviculture et autres activités forestières
- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière
- A031 Pêche

- A032 Aquaculture
- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- C142 Fabrication d'articles en fourrure
- C143 Fabrication d'articles à mailles
- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- C152 Fabrication de chaussures

- C161 Sciage et rabotage du bois
- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie
- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction

- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles
- C292 Fabrication de carrosseries et remorques
- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale
- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant

- C303 Construction aéronautique et spatiale
- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 3. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes
- A021 Sylviculture et autres activités forestières
- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière

- A031 Pêche
- A032 Aquaculture
- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- C142 Fabrication d'articles en fourrure
- C143 Fabrication d'articles à mailles
- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

- C152 Fabrication de chaussures
- C161 Sciage et rabotage du bois
- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie

- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles
- C292 Fabrication de carrosseries et remorques
- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale

- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C303 Construction aéronautique et spatiale
- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 4. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes
- A021 Sylviculture et autres activités forestières
- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage

- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière
- A031 Pêche
- A032 Aquaculture
- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- C142 Fabrication d'articles en fourrure
- C143 Fabrication d'articles à mailles
-

- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- C152 Fabrication de chaussures
- C161 Sciage et rabotage du bois
- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier

- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie
- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles
- C292 Fabrication de carrosseries et remorques

- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale
- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C303 Construction aéronautique et spatiale
- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 5. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes
- A021 Sylviculture et autres activités forestières

- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière
- A031 Pêche
- A032 Aquaculture
- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- C142 Fabrication d'articles en fourrure

- C143 Fabrication d'articles à mailles
- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- C152 Fabrication de chaussures
- C161 Sciage et rabotage du bois
- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie
- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles

- C292 Fabrication de carrosseries et remorques
- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale
- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C303 Construction aéronautique et spatiale
- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 6. Veuillez sélectionner dans la liste (niveau 3, NACE rév. 2, à l'exclusion des services).

- A011 Cultures non permanentes
- A012 Cultures permanentes
- A013 Reproduction de plantes
- A014 Production animale
- A015 Culture et élevage associés
- A016 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- A017 Chasse, piégeage et services annexes

- A021 Sylviculture et autres activités forestières
- A022 Exploitation forestière
- A023 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- A024 Services de soutien à l'exploitation forestière
- A031 Pêche
- A032 Aquaculture
- B051 Extraction de houille
- B052 Extraction de lignite
- B061 Extraction de pétrole brut
- B062 Extraction de gaz naturel
- B071 Extraction de minerais de fer
- B072 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- B081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- B089 Activités extractives n.c.a.
- B091 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- B099 Activités de soutien aux autres industries extractives
- C101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- C102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- C103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- C104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- C105 Fabrication de produits laitiers
- C106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés
- C107 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- C108 Fabrication d'autres produits alimentaires
- C109 Fabrication d'aliments pour animaux
- C110 Fabrication de boissons
- C120 Fabrication de produits à base de tabac
- C131 Préparation de fibres textiles et filature
- C132 Tissage
- C133 Ennoblement textile
- C139 Fabrication d'autres textiles
- C141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure

- C142 Fabrication d'articles en fourrure
- C143 Fabrication d'articles à mailles
- C151 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- C152 Fabrication de chaussures
- C161 Sciage et rabotage du bois
- C162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- C171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- C172 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- C181 Imprimerie et services annexes
- C182 Reproduction d'enregistrements
- C191 Cokéfaction
- C192 Raffinage du pétrole
- C201 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- C202 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- C203 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- C204 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- C205 Fabrication d'autres produits chimiques
- C206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- C211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base
- C212 Fabrication de préparations pharmaceutiques
- C221 Fabrication de produits en caoutchouc
- C222 Fabrication de produits en plastique
- C231 Fabrication de verre et d'articles en verre
- C232 Fabrication de produits réfractaires
- C233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- C234 Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
- C235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre
- C236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- C237 Taille, façonnage et finissage de pierres
- C239 Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
- C241 Sidérurgie
-

- C242 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- C243 Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
- C244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
- C245 Fonderie
- C251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction
- C252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- C253 Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
- C254 Fabrication d'armes et de munitions
- C255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres
- C256 Traitement et revêtement des métaux; usinage
- C257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
- C259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux
- C261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- C262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- C263 Fabrication d'équipements de communication
- C264 Fabrication de produits électroniques grand public
- C265 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie
- C266 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
- C267 Fabrication de matériels optique et photographique
- C268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- C271 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
- C272 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
- C273 Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
- C274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
- C275 Fabrication d'appareils ménagers
- C279 Fabrication d'autres matériels électriques
- C281 Fabrication de machines d'usage général
- C282 Fabrication d'autres machines d'usage général
- C283 Fabrication de machines agricoles et forestières
- C284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils

- C289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- C291 Construction de véhicules automobiles
- C292 Fabrication de carrosseries et remorques
- C293 Fabrication d'équipements automobiles
- C301 Construction navale
- C302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
- C303 Construction aéronautique et spatiale
- C304 Construction de véhicules militaires de combat
- C309 Fabrication de matériels de transport n.c.a.
- C310 Fabrication de meubles
- C321 Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
- C322 Fabrication d'instruments de musique
- C323 Fabrication d'articles de sport
- C324 Fabrication de jeux et jouets
- C325 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
- C329 Activités manufacturières n.c.a.
- C331 Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
- C332 Installation de machines et d'équipements industriels
- D351 Production, transport et distribution d'électricité
- D352 Production et distribution de combustibles gazeux
- D353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
- E360 Captage, traitement et distribution d'eau
- E370 Collecte et traitement des eaux usées
- E381 Collecte des déchets
- E382 Traitement et élimination des déchets
- E383 Récupération
- E390 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Secteur 7. Veuillez indiquer le code de niveau 4 pertinent de la [NACE](#) [\(nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne\) rév. 2](#)

5 caractère(s) maximum

Secteur 8. Veuillez indiquer le code de niveau 4 pertinent de la [NACE](#) (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) rév. 2

5 caractère(s) maximum

Secteur 9. Veuillez indiquer le code de niveau 4 pertinent de la [NACE](#) (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) rév. 2

5 caractère(s) maximum

Secteur 10. Veuillez indiquer le code de niveau 4 pertinent de la [NACE](#) (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) rév. 2

5 caractère(s) maximum

Questions spécifiques liées à la mise en œuvre

10. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes selon lesquelles le calcul du contenu en carbone des produits importés devrait être fondé sur:

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Les référentiels de produits de l'Union pour l'allocation de quotas à titre gratuit dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission, c'est-à-dire les gaz à effet de serre émis durant le processus de production.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Des référentiels de produits spécifiques au pays d'origine, à définir pour les émissions directes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Des référentiels de produits internationaux, à définir pour les émissions directes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

-

--	--	--	--	--

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d' accord
d. Des facteurs d'émission de l'Union, à définir pour les émissions indirectes, c'est-à-dire les émissions générées par la production de l'électricité utilisée pour fabriquer le produit visé.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Des facteurs d'émission spécifiques au pays d'origine, à définir pour les émissions indirectes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Des facteurs d'émission internationaux, à définir pour les émissions indirectes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

-

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d' accord
g. Un facteur qui, tant pour les émissions directes que pour les émissions indirectes, tient compte du mode de production utilisé dans l'installation de production.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. Une méthode permettant de suivre l'accumulation des émissions tout au long de la chaîne de valeur d'un produit dans différents pays.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. La possibilité, pour les importateurs, de démontrer de manière vérifiable le processus de fabrication du produit.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

-

	i. Tout à fait d' accord	ii. Plutôt d' accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d' accord
j. La méthode de l'empreinte environnementale des produits de la Commission (qui est conforme à la norme internationale ISO 14067 et qui prend en considération tant les incidences directes que les incidences indirectes).	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
k. Des règles de définition des catégories de l'empreinte environnementale des produits, élaborées sur la base de la méthode de l'empreinte environnementale des produits de la Commission et comprenant également un référentiel reflétant la performance environnementale moyenne.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

11. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes selon lesquelles la vérification du contenu en carbone des produits importés devrait:

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Être fondée sur un contrôle par un tiers indépendant.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Autoriser l'autocertification, moyennant des audits externes occasionnels.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

12. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec l'affirmation suivante.

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
Dans la mesure nécessaire à la réalisation de l'objectif consistant à réduire le risque de fuite de carbone, il convient d'étudier la possibilité d'accorder une réduction aux exportateurs de l'Union dans le cadre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

13. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait s'accompagner de mécanismes anticourtage adéquats.

13.1. Veuillez indiquer quelles possibilités de contournement (parmi les possibilités suivantes) présenteraient des risques majeurs et devraient être évitées.

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Le remplacement des intrants primaires par des produits semi-finis.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le remaniement des ressources, l'Union ne recevant que de la production à faible intensité de carbone, ce qui a un effet négatif ou nul sur les émissions globales de CO2.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Des stratégies de transbordement en cas d'exonérations en faveur de certains pays.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

d. Le contournement sur la base d'une légère modification du produit.



13.2. Autres possibilités de contournement, non indiquées au point 13.1. ci-dessus. Veuillez préciser.

250 caractère(s) maximum

14. Considérations supplémentaires sur le champ d'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

14.1. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes concernant la conception du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ne devrait pas prévoir d'exonérations. Toutes les importations devraient être soumises dans la même mesure au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, quelle que soit leur provenance.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait prévoir des exonérations pour les pays les moins avancés.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

-

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
c. Si un pays partenaire applique des politiques climatiques qui incitent suffisamment à réduire les émissions, au même niveau que l'Union pour les produits visés, il n'y a pas lieu de prélever un ajustement carbone aux frontières (les politiques concernées pourraient inclure un système d'échange de quotas d'émission national ou régional, une taxe sur le carbone ou un système réglementaire couvrant au niveau national les secteurs pertinents).	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

d. Si un pays partenaire applique des politiques climatiques qui incitent suffisamment à réduire les émissions, et qui entraînent des coûts du carbone plus élevés que dans l'Union pour les produits visés, l'ajustement carbone aux frontières devrait se traduire par un crédit en faveur de l'importateur pour la différence liée au coût du carbone.



14.2. Autres considérations sur le champ d'application et les exonérations, non exposées au point 14.1 ci-dessus. Veuillez préciser.

250 caractère(s) maximum

Incidences potentielles

Les incidences varieront en fonction de la conception du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et, en particulier, des secteurs qui seront concernés. La mesure devrait garantir que les efforts consentis par l'Union et son industrie en vue d'une transition vers une économie neutre sur le plan climatique ne soient pas menacés par la fuite de carbone. Il convient qu'elle soit compatible avec l'objectif d'une transition juste, socialement équilibrée et équitable consacré dans le pacte vert pour l'Europe.

15. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes.

15.1. Incidences économiques

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières augmenterait les coûts pour les entreprises de l'Union dans les secteurs en aval.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières aurait une incidence positive sur la compétitivité de l'industrie de l'Union dans les secteurs concernés.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières aurait une incidence négative sur les exportateurs de l'Union dans les secteurs concernés.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières aurait une incidence positive sur les investissements dans l'Union.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières encouragerait la consommation de produits à moindre intensité de carbone.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

f. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières aurait une incidence positive sur l'innovation dans l'Union et au-delà grâce à la promotion des technologies propres.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entraînerait la délocalisation d'activités de pays partenaires vers l'Union ou le remplacement de ces activités.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entraînerait la délocalisation d'activités de l'Union vers des pays partenaires ou le remplacement de ces activités dans les secteurs en aval auxquels s'applique le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

15.2. Incidences environnementales

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières améliorerait l'efficacité des politiques de lutte contre le changement climatique dans l'Union.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières serait efficace pour réduire les émissions de carbone à l'échelle mondiale.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières favoriserait l'adoption de politiques climatiques aussi ambitieuses par les partenaires commerciaux de l'Union et contribuerait ainsi à la réduction des émissions mondiales.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15.3. Incidences sociales

	i. Tout à fait d'accord	ii. Plutôt d'accord	iii. Plutôt en désaccord	iv. Pas du tout d'accord
a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières éviterait les pertes d'emplois dans l'Union dues au remplacement de la production de l'Union par la production de pays partenaires aux ambitions climatiques moindres.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. En fonction des secteurs concernés, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières entraînerait, dans le	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

cadre d'une politique en faveur du climat plus générale, une hausse des prix des produits de consommation, y compris les produits liés à des besoins essentiels.				
c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières aurait des effets négatifs sur l'emploi dans les secteurs en aval des secteurs concernés, en raison de l'augmentation en résultant du coût de leurs intrants, laquelle ne toucherait pas les concurrents des pays partenaires.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Les effets négatifs potentiels sur le niveau de vie des populations les plus défavorisées devraient être compensés.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15.4. Incidences administratives

a. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières augmenterait les contraintes administratives pesant sur les exportateurs et les importateurs dans l'Union.

- i. Oui
- ii. Non

Pour quel motif?

- i. La complexité de la détermination du contenu en carbone du produit.
- ii. L'alignement sur les normes de mesure.
- iii. Les procédures de vérification et de déclaration.

b. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières augmenterait probablement les contraintes administratives pesant sur les administrations publiques dans l'Union.

- i. Oui
- ii. Non

Pour quel motif?

- i. Les besoins en matière de suivi.
- ii. L'adaptation des systèmes douaniers.

c. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières augmenterait probablement les contraintes administratives pesant sur les PME.

- i. Oui
- ii. Non

15.5. Autres incidences économiques, environnementales, sociales ou administratives, non indiquées ci-dessus.

Veillez préciser.

1000 caractère(s) maximum

Remarques finales

Si vous souhaitez fournir des informations supplémentaires (par exemple, un document de position) ou soulever des points spécifiques qui ne sont pas abordés dans le questionnaire, vous pouvez télécharger votre document supplémentaire ici.

Veillez noter que le document que vous chargerez sera publié en même temps que vos réponses au questionnaire, qui constituent la contribution essentielle à la présente consultation publique. Ce document est facultatif et sert de référence complémentaire pour mieux comprendre votre point de vue.

Veillez télécharger votre fichier.

La taille du fichier ne peut pas dépasser 1 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

Veillez fournir vos hyperliens.

Contact

TAXUD-CBAM-OPEN-CONSULTATION@ec.europa.eu